Ministère
des Finances
Québec
Cabinet du ministre

Communiqué de presse

BUDGET 2012-2013
COMMUNIQUÉ N°9

BUDGET 2012-2013

Création du Fonds de co-investissement COOP : pour développer les coopératives au Québec

Québec, le 20 mars 2012 – « La formule coopérative suscite un intérêt à l'échelle internationale. L'Assemblée générale des Nations Unies a d'ailleurs proclamé l'année 2012 Année internationale des coopératives pour souligner leur apport exceptionnel au développement économique et à l'innovation sociale à travers le monde. Pour favoriser la création et l'expansion des coopératives, le gouvernement du Québec participera à la création, avec la Banque de développement du Canada, du Fonds de co-investissement COOP, dans lequel il investira 30 millions de dollars », a déclaré aujourd'hui le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, à l'occasion du dépôt du budget 2012-2013 du gouvernement du Québec.

« Ce modèle a montré sa résilience au cours de la récession de 2008. Pourtant, malgré ses avantages, la formule coopérative demeure peu connue et peu exploitée au Québec. Même si les coopératives peuvent compter sur l'aide financière d'organismes coopératifs et des gouvernements du Québec et du Canada, il reste que certains besoins de financement au stade du prédémarrage et du démarrage demeurent non comblés. Le Fonds de co-investissement COOP permettra d'offrir un financement adapté au développement des coopératives dans toutes les régions du Québec », a fait valoir le ministre.

Le budget améliore également le régime d'investissement coopératif pour les coopératives de travailleurs actionnaires. Elles pourront ainsi mieux jouer leur rôle.

« Les coopératives contribuent à l'essor du Québec depuis plus de cent ans. Les nouvelles mesures annoncées aujourd'hui favoriseront leur développement », a conclu le ministre.

- 30 -

Source : Cabinet du ministre des Finances, ministre du Revenu
et ministre responsable de la région de Montréal
Catherine Poulin
Directrice de la communication
418 643-5270
514 873-5363